

Règlement RGPD du GDSA 06

Le règlement général sur la protection des données (RGPD) impose une information concise, transparente, compréhensible et aisément accessible des personnes concernées. Cette obligation de transparence est définie aux articles 12, 13 et 14 du RGPD.

Pour adhérer au GDSA 06, il faut nous communiquer votre nom, prénom, adresse postale et courriel ainsi que votre numéro de téléphone. Ces informations nous permettent de communiquer par voie postale, par courriel ou par téléphone en cas d'urgence.

Pour acheter des traitements via le GDSA et bénéficier d'une subvention pour un traitement par ruche déclarée et traitée, le GDSA 06 a besoin d'avoir une copie de votre déclaration de ruches avec les informations suivantes : numéro d'apiculteur, nombre de ruches déclarées.

Si vous nous communiquez votre numéro SIRET, le GDSA prend en charge la cotisation Eco-emballage qui est obligatoire pour tout apiculteur qui met en vente des pots de miel. Une attestation peut vous être délivrée sur simple demande au trésorier.

Pour bénéficier des services d'achat de traitements, d'abonnement à des revues apicoles, de cotisation à Eco-emballage ... vous devez compléter le bulletin de commande et nous l'envoyer avec le règlement (virement bancaire ou chèque) avant la date butoir inscrite sur le bulletin. Toute demande ou modification postérieure à la date butoir ne pourra être prise en compte.

En conformité au RGPD, les informations recueillies sur le bulletin de commande sont enregistrées par le trésorier dans un fichier informatisé.

Les données collectées permettent aux membres du CA du GDSA de traiter les commandes. Une partie des données seront communiquées à la DDPP lors du contrôle ou du renouvellement du PSE et au conseil départemental pour justifier le montant de la subvention.

Les données personnelles sont conservées 5 ans après votre dernière année de cotisation au GDSA 06.

Sur demande au président (ou au trésorier) par courriel trésoriergdsa06@laposte.net ou courrier, chaque adhérent à un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données personnelles. En cas d'effacement de vos données personnelles, vous ne serez plus démarché par le GDSA 06 et ne recevrez plus le bulletin annuel de commande.

Le président du GDSA 06 peut déléguer à un membre du bureau la protection des données personnelles. Le trésorier est chargé de gérer le fichier des données personnelles.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.